

Procès verbal

Le lundi 27 octobre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER.

Secrétaire de la séance : André LAURENT

Présents : Alain GARNIER, André LAURENT, Françoise BAUZOU, Raphael GENZ, Jean DELHON, Daniel MOUILLAT, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO

Représentés : Marie-Cécile RIVIERE représentée par Françoise BAUZOU, Thierry TORRES représenté par Daniel MOUILLAT

Absents et excusés : Sonia PORTET, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h14

Rappel de l'Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Création d'une clôture au cimetière - Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à la ruralité

Accroissement temporaire d'activité - Recrutement Volontariat Territorial en Administration

Accroissement temporaire d'activité - Recrutement d'un agent sur le temps de la cantine

Gîtes sur pilotis - Tarifs 2025 et location de linge

Logement communal de l'école - Fixation d'un nouveau tarif

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal du conseil du 15 septembre 2025 (N° 2025_056)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 15 septembre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Thierry TORRES.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Création d'une clôture au cimetière - Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à la Ruralité (N° 2025_057)

Monsieur le Maire présente :

La commune souhaite engager un projet de mise en sécurité du cimetière communal par la réalisation de travaux de clôture de 24 ml du côté de la route départementale 21.

Le cimetière présente des risques pour la sécurité des usagers car il surplombe la départementale de 1.80 mètres de hauteur environ et qu'il n'y a aucune barrière de protection.

Ce projet s'inscrit dans notre volonté de préserver la dignité des lieux et d'assurer la sécurité des personnes tout en répondant aux demandes des administrés.

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à 5 880€ Hors Taxes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Montant en €	Part en %
L'agglo - FSR	2 559.00 €	44 %
Total des aides publiques	2 559.00 €	44 %
Autofinancement	3 321.00€	56 %
Coût total HT	5 880.00 €	100 %

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le coût total prévisionnel du projet qui s'élève à 5 880€ HT**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus**
- **D'AUTORISER Le Maire à solliciter l'aide des différents partenaires financeurs, à effectuer toute démarche afférente, à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de la présente délibération**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité - Recrutement Volontariat Territorial en Administration (N° 2025_058)

Françoise Bauzou, 3ème adjointe, informe le conseil du besoin suivant :

Pendant 6 mois, la commune a accueilli dans le cadre d'un master II une stagiaire qui a fait un travail en profondeur sur les biens vacants et sans maîtres. Afin d'assurer une continuité de gestion de ce dossier, vu la surcharge actuelle du secrétariat, il est proposé d'ouvrir un poste en "Volontariat Territorial en Administration" pour une durée d'un an, sur la base de 0,75 ETP d'agent de catégorie C, grade adjoint administratif territorial, indice brut 367, avec comme intitulé « Chargé-e de mission Dynamisation foncière et alimentation durable en milieu rural ».

Ce volontaire aura également comme mission d'accompagner une réflexion sur le foncier plus largement avec les habitants, agriculteurs et partenaires. Il devra également se saisir d'une mission sur l'alimentation locale, que ce soit pour la restauration collective de l'école avec l'entreprise d'insertion CASTA qui propose 70% de produits bios ou locaux.

Cette entreprise porte un projet de cuisine centrale sur la place du village ainsi que la mise en place également de livraison hebdomadaire de paniers de légumes bio en provenance de leurs productions de Mirepoix.

Ainsi, il est proposé au conseil de :

- **VALIDER l'ouverture d'un poste en volontariat territorial en administration avec comme intitulé Chargé-e de mission Dynamisation foncière et alimentation durable en milieu rural**
- **VALIDER les conditions de ce contrat : 0,75 ETP d'agent administratif - durée 1 an.**
- **AUTORISER Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la présente décision.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité - Recrutement d'un agent sur le temps de la cantine (N° 2025_059)

Françoise Bauzou, 3ème adjointe, présente au conseil la situation de la cantine scolaire :

Depuis le début de cette année scolaire, on constate un accroissement du nombre d'élèves accueillis sur le temps du repas.

Du fait du nombre élevé de rationnaires, la directrice de l'ALAE ne compte plus dans le taux d'encadrement et il est donc nécessaire de faire appel à une personne supplémentaire pendant cette année scolaire pour respecter le taux d'encadrement réglementaire.

Le contrat proposé d'agent d'animation premier échelon (indice brut 367) sera de 8 heures par semaine, de 11h45 à 13h45 pendant la période scolaire soit du 1er novembre 2025 au 30 juin 2026. Hors temps de classe, la personne recrutée pourra apporter son concours à l'entretien et au nettoyage des locaux de l'ALAE.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- **ADOpte le principe de l'ouverture d'un poste, lié à l'accroissement temporaire d'activité, aux conditions suivantes : 8 heures par semaine du 1er novembre 2025 au 30 juin 2026 (11h45 - 13h45) – pour assurer l'encadrement des élèves pendant la pause méridienne – entretien nettoyage des locaux d'ALAE hors période scolaire – rémunération au 1er échelon d'agent d'animation indice brut 367**

- **AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la présente décision.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Gîtes sur pilotis - Tarifs 2026, location de linge de toilette et modification de la capacité d'accueil (N° 2025_060)

Françoise Bauzou, 3ème adjointe, présente les modifications à apporter dans la gestion des gîtes sur pilotis, à savoir :

a) Tarifs 2026

- Lors de la séance du 16 janvier 2023, le conseil municipal a validé les tarifs suivants pour 2023 :

Basse saison : 190 €

Haute saison (période d'ouverture de la piscine municipale) : 210 €

2 nuitées (hors été) : 85 €

Nuitée supplémentaire : 30 €

Remise de 10 % à partir de 3 semaines louées

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'année 2024. En raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement et en prévision de l'amélioration des sanitaires dans les gîtes, il est proposé une augmentation d'environ 5 % applicable à compter de l'année 2026.

Il est ainsi proposé de modifier les tarifs à compter de 2026 comme suit :

Basse saison : 200 €

Haute saison (période d'ouverture de la piscine municipale) : 220 €

2 nuitées (hors été) : 90 €

Nuitée supplémentaire : 32 €

Remise de 10 % à partir de 3 semaines louées

b) location de linge de toilette

Afin de répondre à un des critères pour le maintien du classement à 1 étoile, une location optionnelle de linge de toilette sera proposée au tarif de 10 € pour le séjour.

c) modification de la capacité d'accueil des gîtes

Afin de respecter les critères déterminant la capacité d'accueil de ces locaux, il convient de préciser que le gîte est prévu pour deux personnes avec couchage supplémentaire possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte les nouveaux tarifs de location applicables à compter du 1er janvier 2026,**

comme suit :

Basse saison : 200 €

Haute saison (période d'ouverture de la piscine municipale) : 220 €

2 nuitées (hors été) : 90 €

Nuitée supplémentaire : 32 €

Remise de 10 % à partir de 3 semaines louées

- **ADOPTE la possibilité de location optionnelle de linge de toilette au tarif de 10 €**
- **ADOPTE la modification de la capacité d'accueil des gîtes : le gîte est prévu pour deux personnes avec couchage supplémentaire possible**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la présente décision.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Logement communal de l'école - Révision du loyer (N° 2025_061)

Monsieur le Maire expose :

Le logement n°2 de l'école de SERRES sur ARGET est loué sous la forme d'un bail précaire pour un loyer de 450 € par mois.

L'occupante actuelle nous a signifié qu'elle quittera le logement le 26 janvier 2026.

Ce logement va faire l'objet d'importants travaux de rénovation énergétique.

Ces travaux amélioreront sensiblement le confort du logement et représenteront des économies pour le locataire.

En conséquence il semble légitime d'adapter le loyer à compter du 1er février 2026 à ces nouvelles conditions en le fixant à 500€ par mois.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le montant du loyer du logement n°2 de l'école du village fixé à 500 € par mois à compter du 1er février 2026**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le prochain bail d'occupation précaire dans ces conditions.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

Alain GARNIER
Président de séance

André LAURENT
Secrétaire de séance